

Loi sur la révision du système financier de 2012

Allocution de Terry Campbell

Président

Association des banquiers canadiens

Devant le

Comité sénatorial sur les banques et le commerce

Le 14 décembre 2011

Ottawa

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Merci, Monsieur le président. Nous sommes heureux de fournir les commentaires du secteur bancaire au sujet de la *Loi sur la révision du système financier* de 2012. Comme nous croyons fermement à l'importance d'une révision périodique du cadre législatif et réglementaire, nous avons été heureux de constater que le projet de loi propose le maintien de la disposition de réexamen quinquennal de la législation en matière de services financiers.

J'aimerais commencer par vous exposer quelques points au sujet du secteur bancaire au Canada, plus particulièrement dans le contexte de l'incertitude économique mondiale actuelle.

Comme nous l'avons tous appris de la crise financière mondiale d'il y a trois ans, le Canada n'est pas immunisé contre les répercussions des problèmes générés ailleurs. Toutefois, il importe de garder à l'esprit que, contrairement à de nombreux autres pays durant cette crise, les banques canadiennes n'ont pas dû recourir aux deniers publics pour ne pas couler et aucune banque canadienne n'a fait faillite. En fait, durant la crise financière mondiale, nos banques avaient continué à prêter aux consommateurs et aux entreprises alors que beaucoup d'autres prêteurs avaient quitté le marché pour de bon.

Aujourd'hui, tout comme c'était le cas il y a trois ans, nos banques sont des institutions bien gérées et bien capitalisées, qui font affaires sur un marché concurrentiel et bien supervisé et qui continuent à participer à la croissance et à la relance économique du Canada. Un système bancaire solide et vigoureux est une composante essentielle de l'économie canadienne. Il s'agit d'un élément fondamental permettant aux particuliers d'acheter une maison et de se constituer une épargne-retraite, aux PME de croître et de prospérer et au Canada de promouvoir sa renommée internationale.

Voici quelques données pour illustrer l'apport de nos banques à l'économie du Canada. En 2010, les six plus grandes banques du Canada ont versé 8,3 milliards de dollars en impôt à tous les niveaux de gouvernement au pays. En outre, les banques du Canada ont versé des dividendes à hauteur de 10,3 milliards de dollars à des millions de Canadiens, notamment par l'intermédiaire de régimes et de fonds de retraite, et parfois même directement aux retraités. Le secteur bancaire contribue à la croissance du Canada avec 55 milliards de dollars (3,4 %) du produit intérieur brut. Cet apport de la part des banques est redevable au fait qu'elles sont restées rentables.

L'automne dernier, c'est sur une toile de fond de crise financière mondiale que le ministre des Finances a introduit l'examen de la *Loi sur les banques*, précisant que, vu le très large volume de nouvelles réglementations internationales engendrées par cette crise, le réexamen de 2012 sera

centré sur la mise au point du cadre réglementaire et législatif intérieur. Et nous avons accepté cette approche, surtout que la mise en œuvre des changements réglementaires considérables est toujours en cours.

Le projet de loi contient deux aspects spécifiques que je désire commenter. Le premier est l'approbation ministérielle des acquisitions étrangères. Comme l'a souligné le Ministre lors de l'annonce du projet de loi, les banques du Canada sont les plus solides et les plus vigoureuses au monde. Elles ont toujours géré le risque avec prudence, y compris dans leurs acquisitions étrangères. En 2001, le pouvoir d'autoriser les acquisitions étrangères a été donné au BSIF. Mais le gouvernement a précisé qu'une telle décision devrait être du ressort du ministre des Finances et servir d'outil additionnel à sa disposition, comme c'était le cas avant 2001. Nous attendons des explications sur le fonctionnement de cette disposition, car certains éléments – comme le délai d'approbation de 12 mois – pourraient causer des problèmes opérationnels.

Le second aspect est la sécurité. Des modifications à la *Loi sur les banques* ont été proposées en vue de clarifier les considérations de sécurité prévues par la Loi. Ces types de considérations de sécurité représentent, depuis longtemps, un facteur essentiel du régime de réglementation appliqué aux banques, et ont joué un rôle important dans la capacité des banques de soutenir l'économie canadienne dans leur rôle de prêteur, surtout dans les domaines de l'agriculture et de la foresterie. Il est primordial pour notre économie que les prêteurs exercent leurs activités au sein d'un cadre législatif clair, transparent et certain. Malheureusement, en raison de récentes affaires devant les tribunaux, des ambiguïtés persistent quant aux dispositions de la Loi visant la sécurité. Dans un de ses jugements rendus en 2010, la Cour suprême du Canada a déclaré que le Parlement devrait se pencher sur la clarification de ces dispositions. Nous sommes heureux de constater que le ministère des Finances propose d'apporter ces clarifications.

À l'examen du projet de loi, nous constatons que le gouvernement devrait adopter des politiques plus élargies et suivre des orientations moins restreintes afin de garantir le maintien de la force et de la résilience du système de services financiers au Canada.

En premier lieu, on retrouve l'importance d'un cadre de politiques et de règlements visant le système financier et bancaire du Canada qui soit national et solide. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles nous appuyons publiquement le leadership du gouvernement dans le dossier de l'organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Nous attendons impatiemment le jugement de la Cour suprême à ce sujet.

Ensuite, bien que nous soyons tout à fait d'accord quant au mérite d'un système de supervision solide dans l'excellent classement du Canada sur la scène internationale, les décideurs et les législateurs devraient garder à l'esprit que les exigences imposées aux banques canadiennes représentent le plus important exercice de mise en œuvre réglementaire de leur histoire. Cet exercice use entièrement leurs ressources humaines et techniques, non seulement pour une durée limitée mais sur une base continue. Il s'agit d'un vrai défi pour notre système bancaire, plus particulièrement pour les petites institutions. Nous devons veiller à ce que le volume et la complexité des nouvelles règles ne présentent pas de nouveaux « risques réglementaires » en tant que tels.

Finalement, on a la littératie financière et plus particulièrement, les recommandations du Groupe de travail sur la littératie financière et la réponse du gouvernement. L'ABC et ses banques membres appuient activement les programmes de littératie financière et tiennent à ce que les Canadiens aient les connaissances et les capacités pour prendre les bonnes décisions financières. Nous nous tenons prêts à collaborer avec le nouveau responsable de la littératie financière une fois nommé par le gouvernement.

Je tiens à conclure par là où j'ai commencé : nous devons garder à l'esprit qu'il n'y a pas moyen d'avoir une économie solide sans banques solides, et que la stabilité des banques ne peut être tenue pour acquise. Nous devons tous y travailler, collectivement et au quotidien.

Je répondrai maintenant à vos questions avec plaisir. Merci!